



MAIRIE  
DE  
BRANCOURT EN LAONNOIS



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sandrine BOISSOLLE, Catherine BRANDON, Audrey COLETO, Nicolas COUSIN, Nadège DELPECH, Djamila MOISSON, Jean-Jacques REMY, Marie-Laure ROUYER, Jean-Marc SUMIEN arrivé à 19 heures.

**Absent** : David ALLUITTE, Wilfried GILLES.

**Absents représentés** : Mme Céline CAUCHOIS a donné pouvoir à M. Nicolas COUSIN – M. Fabien CAGNIET a donné pouvoir à Mme Audrey COLETO - Mme Charline LAVAIRE a donné pouvoir à Mme Sandrine BOISSOLLE – M. Thierry SLIPECKI a donné pouvoir à Madame Marie-Laure ROUYER.

**Mme Catherine Brandon** a été nommée Secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 / Compte de gestion de la commune 2020**

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

**2 / Compte administratif 2020**

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle et Madame Delpech Nadège, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente le compte administratif 2020 qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 182 608,44 €. Pour mémoire, le résultat de clôture de 2019 était de 131 647,78 € et celui de 2018 était de 115 980,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité et en informe Madame le Maire après son retour dans la salle.

**3 / Affectation du résultat 2020**

Madame le Maire propose les affectations suivantes :

- Compte 1068 soit Excédents de fonctionnement capitalisés : 45 374,25 €
- Ligne 002 soit Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 182 608,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 proposée.

#### **4 / Encaissement de chèque**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser un chèque de la compagnie d'assurances MMA pour un montant de 3 092,00 € au titre des réparations effectuées suite aux dégâts des eaux de la salle polyvalente en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

#### **5/ Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) : mission d'étude architecte pour rénovation de l'église.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du détail de la mission d'étude proposée par le Cabinet d'Architectes « BRASSART » basé à Amiens (80). Cette mission a pour objectif, dans un premier temps, d'éditer un bilan sanitaire de l'église. Ces données permettront de phaser les travaux selon leur priorité et de demander les subventions en rapport.

Le montant de cette mission s'élève à 8 950,00 € HT soit 10 740,00 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API, d'un montant de 30% calculés sur le coût hors taxes de la mission.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition et le financement de la mission d'étude.

#### **6 / Demande de subvention Aisne Partenariat Voirie (APV).**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de divers réfections de voirie.

Le montant des travaux s'élève à 4 756,00 € HT soit 5 707,20 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'APV, d'un montant de 44% calculés sur le coût hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le projet et la demande de subvention pour les travaux de voirie envisagés.

#### **7 / Demandes de subvention.**

- par les « Resto du Cœur » : 200 €
- par l'Association des Anciens Combattants : 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le versement des subventions proposées.

#### **8 / Questions diverses.**

##### **- Cotisation APV (Aisne Partenariat Voirie 2021 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, la cotisation APV 2020 n'a pas été appelée. De ce fait, les cotisations 2020 et 2021 sont appelées sur l'année 2021, pour un montant de 4 684,94 €. Madame le Maire précise que le taux de subvention pouvant être allouée à la commune au titre de l'année 2021 est de 44%.

- **Taxe sur les logements vacants pour les immeubles situés 17, rue de la Croix Blanche :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la procédure de contestation qu'elle a engagée auprès du Tribunal Administratif pour obtenir un dégrèvement de la taxe sur les logements vacants sur les immeubles au 17, rue de la Croix Blanche. En effet ce dégrèvement n'avait pas été accepté par les services fonciers du département. Le Tribunal Administratif rejette la demande pour les années 2017 et 2018. Par contre un dégrèvement total est accepté pour les années 2019 et 2020.

**La séance est levée à 20h30.**

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,

  
Catherine BRANDON

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER

